

# Sharda Crop Chem Limited

## Fiche de données de sécurité

Agent de dessiccation Dessicash

---

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Nom du produit :** agent de dessiccation Dessicash (240 g par litre d'ion de diquat (présent sous forme de dibromure))

Numéro d'homologation : 31406

**Identification de la société :**

Sharda Cropchem Limited

601 – 402, 21<sup>st</sup> Street East

Saskatoon (Sk)

S7K 0C3

1-888-931-2530

**Utilisation du produit :** herbicide dipyridyle

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

**Symptôme d'une exposition aiguë :**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Irritant pour les yeux et la peau.

**Produits de décomposition dangereux**

Peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable au contact de l'aluminium. Voir la section 10 « Conditions à éviter ». Se décompose à haute température pour former des gaz toxiques.

**Risques inhabituels d'incendie, de réactivité et d'explosion**

Ce produit peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable et explosif s'il est en contact avec de l'aluminium. Lors d'un incendie, des gaz irritants et possiblement toxiques peuvent être générés par décomposition thermique ou par combustion.

**Effets potentiels sur la santé**

Une irritation de la bouche, du pharynx, de l'œsophage ou de l'estomac peut se développer si le produit est ingéré. La sévérité de l'état dépendra de la quantité absorbée par l'appareil digestif. Les symptômes initiaux résultant de l'ingestion de diquat concentré comprennent des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une sévère irritation de la bouche, de la gorge et de l'œsophage, et peuvent être suivis d'insuffisance rénale et de problèmes à d'autres organes internes.

Cette substance est classée légèrement toxique par inhalation. La sévérité de l'état dépendra de la concentration dans l'air et de la durée de l'exposition. Le diquat est un sel soluble dans l'eau qui ne possède aucune pression de vapeur mesurable. Donc, les risques reliés à l'inhalation de vapeur de diquat sont minimes.

Si le produit concentré est renversé sans être ramassé, il peut former une poussière fortement irritante en séchant.

Les symptômes d'une surexposition par inhalation comprennent des maux de tête, des saignements nasaux, des maux de gorge et de la toux.

Cette substance est classée « légèrement toxique » par absorption cutanée. La sévérité de l'état dépendra de la quantité absorbée. Comme le diquat est un composé ionisé, son absorption à travers la peau intacte est lente. Le contact répété ou prolongé peut endommager la peau et ainsi permettre une plus grande absorption du produit chimique. Ceci pourrait causer un empoisonnement systémique perceptible par des lésions aux organes internes, principalement aux reins. Les contacts brefs avec la peau humaine ne sont généralement pas associés à des irritations cutanées, mais des contacts répétés et/ou prolongés peuvent causer des irritations cutanées. Le contact prolongé et/ou répété avec la peau peut causer une dermatite.

Cette substance peut irriter les yeux humains au contact et pourrait causer des problèmes de vision d'une durée prolongée (semaines). La sévérité de l'état dépendra de la quantité du produit en contact avec l'œil et de la rapidité et de l'efficacité des premiers soins prodigués. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des larmoiements, de l'enflure, des rougeurs et une vision floue.

**Voies d'exposition potentielle :** Peau, yeux, bouche, poumons.

### 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Concentration (g/L)
Ion de diquat (calculé comme dibromure)	85-00-7	min. 240 (448,3)
Autres ingrédients inertes		751,7

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des premiers soins

##### Contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau propre en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.

**Contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau, les cheveux et les ongles au savon et à l'eau. Rincer la peau à grande eau pendant au moins 15 à 20 minutes.

**Inhalation**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si elle a cessé de respirer, appeler le 911 ou une ambulance puis, si possible, lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche.

**Ingestion**

En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime vers l'avant avec la tête baissée pour éviter que le vomi ne pénètre dans les voies respiratoires, puis faire rincer la bouche et donner de l'eau.

**Avis au médecin**

Pour être efficace, le traitement contre l'ingestion du produit doit débiter IMMÉDIATEMENT. En cas d'ingestion, administrer un adsorbant, par exemple du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangé à un purgatif ( $MgSO_4$ ,  $Na_2SO_4$  ou du mannitol). Maintenir et surveiller le niveau des électrolytes et des fluides quotidiennement. Envisager l'hémodialyse ou l'hémoperfusion à l'aide d'une colonne de charbon. Si le produit pénètre dans les yeux, prodiguer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître graduellement. Un contact en apparence mineur peut occasionner des dommages sérieux et retarder la guérison. La supervision médicale devrait être maintenue jusqu'à ce que la guérison soit complète. L'utilisation d'oxygène supplémentaire est contre-indiquée. Ne pas administrer d'oxygène supplémentaire à moins que le patient ne développe une hypoxémie sérieuse.

**5. MESURES EN CAS D'INCENDIE**

**Point d'éclair et méthode utilisée :** Sans objet.

**Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité (explosif) dans l'air :** Sans objet.

**Température d'auto-allumage :** Sans objet.

**Inflammabilité :** Ininflammable.

**Produits de combustion dangereux :** Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz, vapeurs ou fumées irritants et/ou toxiques.

**Conditions pouvant causer l'inflammabilité :** Peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable au contact de l'aluminium. Voir la section 10 « Conditions à éviter ». Refroidir les contenants exposés aux flammes à l'aide d'un extincteur à eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction :** Utiliser du  $CO_2$ , de la poudre sèche, de la mousse ou un extincteur au halon. Porter des vêtements protecteurs complets et un appareil respiratoire autonome. Faire évacuer du secteur

le personnel non essentiel afin de prévenir l'exposition au feu, à la fumée, aux vapeurs ou aux produits de combustion. Éviter l'utilisation de l'équipement, des bâtiments et des aires contaminés jusqu'à leur décontamination. Les eaux de ruissellement peuvent causer des dégâts à l'environnement. Contenir, par exemple, les eaux de ruissellement avec des digues de terre temporaires.

**Sensibilité à l'explosion en cas d'impact mécanique:** Aucune connue.

**Sensibilité à l'explosion en cas de décharge d'électricité statique :** Aucune connue.

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions personnelles :** S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage se conforme aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les petits déversements peuvent être ramassés de la manière habituelle. Porter des vêtements protecteurs adéquats et une protection oculaire pour prévenir le contact avec la peau et les yeux. Utiliser une ventilation adéquate et porter les vêtements et l'équipement de protection appropriés, tel que décrit à la section 8 et/ou sur l'étiquette du produit.

**Marche à suivre en cas de perte ou de déversement :** Maîtriser le déversement à la source. Contenir le produit pour éviter qu'il ne contamine le sol ou qu'il n'atteigne tout plan d'eau, réseau de drainage ou d'égout. Nettoyer le déversement immédiatement en respectant les précautions mentionnées aux sections 7 et 8. Recueillir ou pomper les quantités importantes de liquide dans un contenant jetable. Absorber le liquide résiduel ou les plus petits déversements à l'aide de sable, d'argile ou de vermiculite. Ramasser le produit renversé et le placer dans un contenant aux fins de son élimination. Laver les lieux avec beaucoup d'eau et de savon. Ramasser les eaux de lavage avec du matériel absorbant supplémentaire et mettre dans un contenant jetable compatible. Les petites quantités se décomposeront naturellement sur la terre. Pour les plus grandes quantités, pelleter la couche de surface contaminée et l'éliminer. Lorsque tout le produit est nettoyé et placé dans un contenant jetable, sceller ce dernier et le destiner à l'élimination. Les déversements ou les pertes non maîtrisées rejoignant un cours d'eau doivent être déclarées aux autorités concernées.

**Produits désactivants:** Bentonite, terre à foulon, charbon activé.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention :** Ce produit réagit au contact de l'aluminium en libérant de l'hydrogène gazeux inflammable. Ne pas mélanger ou entreposer dans des contenants faits ou ayant des pièces d'aluminium. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'appliquer des produits cosmétiques à des endroits où l'exposition au produit est possible. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si le produit concentré est renversé sans être ramassé, il peut former une poussière fortement irritante en séchant. Porter des vêtements et un équipement de protection complets (voir la section 8). Après le travail, rincer les gants et retirer l'équipement de protection. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le

produit et avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'utiliser les toilettes. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements domestiques avant de les utiliser à nouveau. Garder les contenants fermés entre les utilisations. S'assurer que le produit, l'eau de lavage ou de rinçage et les matières contaminées ne s'échappent pas dans l'environnement ou ne soient accessibles à des animaux, des oiseaux ou à des personnes non autorisées.

**Mesures/exigences d'entreposage :** Conserver uniquement dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire et bien ventilé. Protéger des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas exposer les contenants hermétiquement fermés à des températures supérieures à 40 °C. Garder séparé des autres produits pour éviter une contamination croisée. Faire la rotation des stocks. Nettoyer immédiatement tout produit renversé. **NE PAS ENTREPOSER LE PRODUIT À DES TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À 0 °C. Éviter le gel lors de l'entreposage hivernal.**

**Classification du Code national de prévention des incendies :** Non requis.

## **8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Mesures de contrôle, incluant les contrôles techniques :** S'assurer que les aires de travail possèdent des systèmes de ventilation et de confinement ainsi que des procédures suffisantes pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites tolérables d'exposition. Les entrepôts, les aires de production, les stationnements et les aires servant à l'entreposage des déchets doivent être munis de moyens de confinement adéquats pour prévenir la contamination de l'environnement. Fournir des douches séparées des aires de repas.

**LES RECOMMANDATIONS SUR LE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION INDIVIDUELLE QUI SUIVENT CONCERNENT LA PRODUCTION, LA PRÉPARATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME.**

**Équipement de protection individuelle requis à chaque exposition :**

**Général :** Éviter d'inhaler les poussières, les bruines ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des produits cosmétiques ou de manipuler du tabac.

**INGESTION:** Ne pas manger, boire, fumer ou appliquer des produits cosmétiques aux endroits où l'exposition au produit est possible. Toujours se laver à fond après la manipulation.

**YEUX :** Porter des lunettes anti-éclaboussures en cas de risque de contact avec les yeux. Les aires d'entreposage et d'utilisation devraient être munies de douche de sécurité et de douche oculaire.

**PEAU :** Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (par ex. en nitrile ou butyle), une combinaison complète, des chaussettes et des chaussures à l'épreuve des produits chimiques en cas de risque de contact avec la peau. Porter un casque à l'épreuve des produits chimiques pour la protection contre l'exposition en hauteur.

**INHALATION:** L'utilisation d'un appareil de protection respiratoire n'est généralement pas requise pour la manipulation de ce produit. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale,

ou un autre type de contrôle mécanique pour maintenir les concentrations sous la limite d'exposition recommandée.

Lorsque les concentrations aériennes risquent de dépasser les limites d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire à épurateur d'air approuvé par le NIOSH muni d'un filtre de classe N, P ou R 95 ou HE ainsi que d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques. La protection procurée par les appareils de protection respiratoire à épurateur d'air est limitée. Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air à pression positive s'il y a le moindre risque de fuite, ou en toute autre situation où un appareil de protection respiratoire à épurateur d'air ne procure pas une protection suffisante.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

a) Apparence	Liquide brun foncé
b) Odeur	Inodore
c) Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
d) pH	4-8
e) Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible
f) Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible
g) Point d'éclair	Ne produit pas d'éclair
h) Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
j) Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité	Aucune donnée disponible
k) Tension de vapeur	Aucune donnée disponible
l) Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
m) Densité relative	Aucune donnée disponible
n) Solubilité dans l'eau	Soluble dans/avec l'eau
o) Coefficient de répartition : n-octanol /eau	Aucune donnée disponible
p) Température d'auto-ignition	Aucune donnée disponible
q) Température de décomposition	Aucune donnée disponible
r) Viscosité	Aucune donnée disponible
s) Point d'ébullition	102,7 °C à 715 mmHg
t) Densité	1,20 g/mL à 20 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique :** Stable dans les conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Conditions à éviter :** La formule concentrée ne doit pas être conservée dans des contenants en aluminium. Ce produit réagit au contact de l'aluminium en libérant de l'hydrogène gazeux inflammable. Ne pas mélanger ou entreposer dans des contenants faits ou ayant des pièces d'aluminium. Les solutions à pulvériser ne doivent pas être mélangées, conservées ou appliquées dans des contenants faits de matériaux autres que le plastique, l'acier recouvert de plastique, l'acier inoxydable ou la fibre de verre.

**Autres matières incompatibles :** Les alcalis forts et les mouillants ioniques (par ex. alkyl et sulfonates d'alkylaryle). Corrosif pour l'aluminium.

**Produits de décomposition dangereux :** De l'hydrogène gazeux inflammable peut être libéré au contact de l'aluminium. Voir la Section 10 « Conditions à éviter ». Peut se décomposer à haute température pour former des gaz toxiques.

**Polymérisation dangereuse: Aucune.**

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

**DL<sub>50</sub> orale (rat femelle):** 886 mg/kg

**DL<sub>50</sub> cutanée (rat mâle et femelle) ≥**4000mg/kg

**Irritation cutanée (lapin):** Légèrement irritant pour la peau du lapin

**Irritation oculaire (lapin) :** Minimalement irritant pour les yeux du lapin

**Inhalation:** < 1,107mg/L

**Sensibilisation :** Les tests sur les animaux n'ont démontré aucun effet de sensibilisation de la peau.

### Effets sur la reproduction/ développement

Dibromure de diquat :

Mutagénicité : Aucune observation dans les essais *in vivo*.

Toxicité sur le développement : Dans les études chez le lapin, un faible pourcentage des fœtus ont présenté des malformations mineures aux doses de 3 et de 10 mg/kg/jour.

### Études de toxicité chronique/subchronique

Dibromure de diquat : Diminution du poids des reins et apparition de cataractes chez les chiens à dose de 12,5 mg/kg/jour. Aucune observation d'effets neurotoxiques chez les rats à des doses allant jusqu'à 400 ppm dans l'alimentation pour 13 semaines.

### Cancérogénicité

Dibromure de diquat : Aucune cancérogénicité n'a été observée dans les études chez les rats et les souris.

### Autres renseignements sur la toxicité :

Aucun.

### Toxicité des autres ingrédients

Les résultats des études sur la toxicité aiguë rapportés à la section 11 ci-dessus concernent le produit final et incluent tous les risques reliés aux autres ingrédients qui le composent.

**Autres matières ayant un effet synergétique toxique avec le produit :** Aucun connu.

### Organes cibles

Matière active





Numéro d'identification d'emballage UN 1760

Groupe d'emballage PG III

Déclaration sur l'étiquette B/L Classification de transport - Herbicides, NOI (MC Classe 60)

**Transport par voie maritime - International**

Désignation officielle de transport : Liquide corrosif N.O.S (dibromure de diquat)

Classe de risque : 8

Numéro d'identification d'emballage UN 1760

Groupe d'emballage PG III

**Transport par voie aérienne - International**

Désignation officielle de transport Liquide corrosif N.O.S (dibromure de diquat)

Classe de risque : 8

Numéro d'identification d'emballage UN 1760

Groupe d'emballage PG III

Déclaration sur l'étiquette Passager - 818, Cargo – 820

Restrictions d'emballage : Les emballages intérieurs de plus de 5 litres et les emballages individuels de plus de 60 litres ne peuvent pas être transportés par avion cargo. Les emballages intérieurs de plus de 2,5 litres et les emballages extérieurs de plus de 5 litres ne peuvent pas être transportés par aéronef de passagers.

**15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Les règlements locaux, le cas échéant, doivent être appliqués à la classification et à l'étiquetage.

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements sont fournis en toute bonne foi mais sans garantie expresse ou tacite. L'acheteur assume toute la responsabilité reliée à la sécurité et à tout usage qui contrevient aux directives de l'étiquette.